



Yves Rocher fires 132 workers for joining a union in Turkey

Earlier this year, the Flormar cosmetics factory in Gebze, near Istanbul in Turkey, fired 132 workers for joining the Petrol-İş union. The Flormar brand is majority owned by French cosmetics company Yves Rocher.

The Petrol-İş union followed the Turkish legal process, and after reaching the required membership threshold, was granted a recognition agreement at Flormar by the ministry of labour. When recognition was granted, the company fired the unionized workers.

This is illegal under Turkish labour law, and the union is taking the fight to the courts, where it expects to win. However, this is a lengthy process. In the meantime, the dismissed workers – most of them women – have no income. They have picketed outside the factory gates for more than 100 days. The company has blocked the gates, and installed barbed wire and surveillance cameras.

The company's actions violate not only Turkish labour law, but international conventions on the right to freedom of association. Firing someone for joining a union is a human rights violation. Yves Rocher has refused to take responsibility for the actions of its Turkish subsidiary, despite more than 100,000 people from around the world signing a SumOfUs petition.

Now the dismissed workers are taking their case to the ILO in Geneva, and to the company headquarters in Paris, with the full support of their global union, IndustriALL. IndustriALL will stand in unwavering solidarity with these workers until their demands are met.

Resistance is beautiful!



We call on Yves Rocher to:

- Reinstate the dismissed workers
- Recognize the Petrol-İş union
- Respect the right to freedom of association

FOR MORE
INFO AND
PETITION





Yves Rocher licencie 132 employé(e)s pour s'être affilié(e)s à un syndicat en Turquie

Plus tôt cette année, l'usine cosmétique de Flormar à Gebze, non loin d'Istanbul en Turquie, a licencié 132 de ses salarié(e)s qui avaient rejoint le syndicat Petrol-İş. La marque Flormar est détenue en majorité par le géant cosmétique français Yves Rocher.

Le syndicat Petrol-İş avait pourtant respecté le processus légal puisqu'il avait obtenu la reconnaissance du ministère du Travail turc après avoir atteint le seuil de membres requis pour s'établir auprès de l'entreprise. Mais une fois la reconnaissance accordée, l'entreprise a licencié les salarié(e)s syndiqué(e)s.

Cette action est contraire au droit du travail turc et le syndicat a porté l'affaire devant les tribunaux, où il s'attend à obtenir gain de cause. Mais la procédure est longue. Dans l'intervalle, les salarié(e)s licencié(e)s – dont la plupart sont des femmes – ne perçoivent aucun salaire. Cela fait plus de 100 jours qu'ils ont installé leur piquet de grève devant les grilles de l'usine Flormar. L'entreprise a bloqué les portes et fait poser du fil de fer barbelé et des caméras de surveillance.

Elle agit en violation totale non seulement du droit du travail turc mais aussi des conventions internationales relatives au droit de liberté syndicale. Le licenciement d'une personne au motif qu'elle s'est affiliée à un syndicat constitue une violation des droits de l'homme. Yves Rocher s'est refusé à endosser la responsabilité des agissements de sa filiale turque, bien qu'une pétition SumOfUs ait été signée par plus de 100 000 personnes à travers le monde.

À présent, les salarié(e)s licencié(e)s portent l'affaire devant l'OIT à Genève et interpellent le siège de l'entreprise à Paris, pleinement soutenus par leur syndicat mondial, IndustriALL. Tant que leurs revendications n'auront pas abouti, IndustriALL témoignera une solidarité sans faille à ces travailleurs et travailleuses.

La résistance est belle !

Nous appelons Yves Rocher à :

- Réintégrer les travailleurs/euses licencié(e)s
- Reconnaître le syndicat Petrol-İş
- Respecter le droit de liberté syndicale



POUR PLUS
D'INFORMATION
S ET ACCEDER A
LA PETITION :

